

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

## MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 872 du ..... 01 OCT. 2018

### portant création des laboratoires de recherche au sein de certains établissements de l'enseignement supérieur.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaada 1438 correspondant au 17 Aout 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°99-243 du 21 Rajab 1420 correspondant au 31 Octobre 1999, fixant l'organisation et le fonctionnement des comités sectoriels permanents de la recherche scientifique et du développement technologique ;
- Vu le décret exécutif n°99-244 du 21 Rajab 1420 correspondant au 31 Octobre 1999, fixant les règles de création, d'organisation et de fonctionnement du laboratoire de recherche notamment son article 7 ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethanla 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Rajab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie-Aouel 1434 correspondant au 30 Janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu le décret exécutif n°16-176 du 9 Ramadhan 1437 correspondant au 14 Juin 2016, fixant le statut type de l'école supérieure ;
- Vu l'arrêté n° 1740 du 8 Décembre 2016, portant la liste nominative des membres du Comité Sectoriel Permanent de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Après avis du Comité Sectoriel Permanent de Recherche Scientifique et de Développement Technologique durant sa 1<sup>ère</sup> session 2018 les 08 et 09 Mars 2018 ;
- Sur proposition des directeurs d'établissements d'enseignement supérieur ;



**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret exécutif n°99-244 du 21 Rajab 1420 correspondant au 31 Octobre 1999, susvisé, le présent arrêté a pour objet de créer des laboratoires de recherche au sein de certains établissements d'enseignement supérieur.

**Article 2** : La liste des laboratoires de recherche créés au sein de certains établissements d'enseignement supérieur est fixée à l'annexe du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Fait à Alger le 01 OCT. 2018

Le Ministre de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche



**Annexe de l'arrêté portant création des laboratoires de recherche au sein de certains établissements d'enseignement supérieur.**

**Université d'Adrar :**

1. Laboratoire Droit et développement local ;
2. Laboratoire Des études sur le développement spatial et la recherche entrepreneuriale en Algérie ;
3. Laboratoire Ressources naturelles sahariennes ;
4. Laboratoire Espace Saharien dans le code de la narration Algérienne ;

**Université de Laghouat :**

5. Laboratoire Automatisation sociale et développement durable dans l'environnement désertique ;
6. Laboratoire Les dimensions des savoirs et des perceptions pratiques des sciences de l'entraînement sportif visions et approches pluridisciplinaires ;

**Université des Sciences Islamiques Emir Abd El Kader :**

7. Laboratoire Etudes linguistiques et coraniques ;

**Université de Blida 1 :**

8. Laboratoire Hémopathie malignes et les hémoglobinopathies ;

**Université de Blida 2 :**

9. Laboratoire Gouvernance et développement durable ;
10. Laboratoire Langage, cognition et interaction ;
11. Laboratoire Numérisation et la loi en Algérie ;

**Université de Bouira :**

12. Laboratoire Pluridisciplinaire des sciences de l'homme, environnement et société ;

**Université d'Alger 1 :**

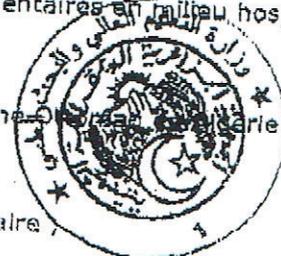
13. Laboratoire Economie numérique, économie verte et droit des affaires ;
14. Laboratoire Valorisation et bio-ingénierie des ressources naturelles ;
15. Laboratoire Droit de la famille ;
16. Laboratoire Droits de l'homme et droit international humanitaire ;
17. Laboratoire Pharmacie galénique (industrielle) ;
18. Laboratoire Audiophonologie et de la communication ;
19. Laboratoire Des médecines alternatives et complémentaires en milieu hospitalier ;

**Université d'Alger 2 :**

20. Laboratoire Des études et recherche sur le patrimoine Marie 1516-1830 ;

**Université d'Alger 3 :**

21. Laboratoire La communication et la sécurité alimentaire ;



22. Laboratoire Capital humain et performance ;

**Université de Djelfa :**

23. Laboratoire Modélisation, simulation et optimisation des systèmes complexes réels ;  
24. Laboratoire Les méthodes quantitatives dans les sciences économiques et les sciences  
managériales et ses applications pour le développement durable ;

**Université de Chlef :**

25. Laboratoire Histoire de l'homme et de l'urbanisation et le patrimoine dans la région du  
bassin de Chlef ;

**Université d'El Taref :**

26. Laboratoire De Développement local durable : agriculture, développement rural et  
écotourisme ;

**Université de Médéa :**

27. Laboratoire Etudes terminologiques et lexicographiques ;  
28. Laboratoire Des recherches psychologie et sociologie ;  
29. Laboratoire Economie appliquée au développement ;

**Université de M'sila :**

30. Laboratoire Etudes et des recherches islamiques et juridiques et économie islamique ;

**Université d'El Oued :**

31. Laboratoire Intégration cognitive entre des sciences de la langue et la littérature Arabe  
et les sciences sociales ;  
32. Laboratoire Economie de l'énergie renouvelable et de son rôle dans la réalisation  
développement durable ;  
33. Laboratoire Recherches et critiques en littérature Algérienne ;

**Université d'Oum El Bouaghi :**

34. Laboratoire Innovation et ingénierie financière ;

**Université de Béjaia :**

35. Laboratoire Santé Mentale et neurosciences ;  
36. Laboratoire Interprétation et analyse du discours ;

**Université de Biskra :**

37. Laboratoire Sémiotique et pratiques discursives ;

**Université de Béchar :**

38. Laboratoire Droit et développement ;  
39. Laboratoire Les études juridiques et la responsabilité des professionnels ;

**Université de Bordj Bou Arreridj :**

40. Laboratoire La cyber justice ;



DE :

N° FAX :

09 Oct. 2010 14:06 P 15

FROM : DAFFR

FAX NO. : 021279331

9 Oct. 2018 13:50 P5

**Ecole Supérieure de Management à Tlemcen :**

77. Laboratoire Etudes et recherche en économie managériale ;

**Ecole Normale Supérieure de Constantine :**

78. Laboratoire Etudes didactiques linguistiques et littéraires en Algérie ;

**Ecole Supérieure d'Agronomie de Mostaganem :**

79. Laboratoire Biotechnologie appliquée à l'agriculture et à la préservation de l'environnement ;

**Ecole Supérieure en Génie Electrique et Energétique d'Oran :**

80. Laboratoire Génie électrique et matériaux ;

**Ecole Nationale Supérieure en Biotechnologies :**

81. Laboratoire Bio engineering ;

82. Laboratoire Biotechnologies ;

**Ecole Nationale Supérieure de Technologie :**

83. Laboratoire Des technologies Innovantes ;

**Ecole Nationale Supérieure des Sciences Politiques :**

84. Laboratoire Analyses des politiques Moyen-Orientales ;

85. Laboratoire De Recherche en Politiques publiques et les défis de développement et les défis sécuritaires au Maghreb ;

86. Laboratoire Etudes et de recherche politique en Afrique ;

**Ecole Nationale Supérieure de Management :**

87. Laboratoire Innovation managériale, gouvernance et entrepreneuriat ;

**Ecole Nationale Polytechnique :**

88. Laboratoire Bioengineering et génie des Procédés.

